

Les brisures d'après les sceaux

Autor(en): **Lesdain, L. Bouly de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **10 (1896)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Archives

HÉRALDIQUES

Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

Les brisures d'après les sceaux.

par L. BOULY DE LESDAIN

La question des brisures a été fort négligée par les héraldistes du XVII^e et du XVIII^e siècle. On le comprend sans peine, car l'usage en était alors presque complètement abandonné, et, sauf de rares exceptions, les auteurs ne songeaient guère à étudier la pratique des siècles antérieurs.

Mais depuis une trentaine d'années, d'excellents recueils de sceaux ont été publiés en France et sont venus jeter une vive lumière sur l'héraldique médiévale; en nous appuyant principalement sur leur témoignage, nous allons essayer d'étudier ce qu'elles étaient du XII^e au XVII^e siècle.

On nomme *brisures* les modifications apportées aux armoiries primitives, soit par les cadets, soit par l'aîné lui-même durant la vie de son père. Le terme de *sous-brisures* a été quelquefois appliqué aux brisures ajoutées, par les fils puînés des cadets, à la brisure de leur auteur; on peut trouver en effet parfois jusqu'à trois brisures se superposant l'une à l'autre. Pour n'en citer qu'un exemple, les Montmorency portaient d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur; les Montmorency-Laval, issus de Mathieu II (✠ 1230) brisaient en chargeant la croix de cinq coquilles d'argent; les Montmorency-Laval-Châtillon, issus de Gui II (✠ 1293) ajoutaient pour sous-brisure une bordure de sable besantée d'argent; sur le sceau de Gui, en 1370, on voit encore figurer au-dessus du tout un canton de gueules, à la croix ancrée d'or¹.

Le principe qui dominait la théorie des brisures était excellent. La diversité des modifications distinguait l'un de l'autre les différents membres de la même famille; la permanence, au fond, des armoiries primitives, indiquait le lien qui les rattachait à la même souche. L'idéal eût été un système permettant, à la simple inspection des armoiries, de déterminer le rang occupé dans la famille par leur propriétaire: l'Angleterre s'en approcha d'assez près au commencement du XVI^e siècle; les héraldistes du XVII^e tentèrent vainement d'établir en France quelque chose d'analogue.

¹ Armes d'Eustache de Bauçay, sa mère. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n^o 2556.

Mais si la brisure était, en principe, une bonne chose, elle amenait parfois, dans la pratique, des résultats tout opposés à sa raison d'être ; de sous-brisure en sous-brisure, on en arrivait à modifier tellement les armes primitives, que celles-ci devenaient absolument méconnaissables. Comment supposer par exemple, en voyant seulement leurs armes, que Guillaume Carbonnel, qui, en 1302, chargeait simplement son écu d'une quintefeuille ¹, appartenait à la même famille que Guillaume Carbonnel de Canisy, lequel, en 1315, portait coupé, à trois besants sur le tout ² ? On peut comprendre sans doute, lorsqu'on rétablit les intermédiaires ³, comment on est arrivé à ce résultat, mais les deux armoiries extrêmes n'en sont pas moins tout-à-fait dissemblables. Ajoutons immédiatement que de pareils exemples sont rares.

Lorsque, après la mort de son père, le fils aîné devenait chef de la famille, ou que, par suite de l'extinction d'une branche aînée, la cadette recueillait son héritage, le nouveau *chef de nom et d'armes* effaçait sa brisure pour prendre les armes pleines. Cette règle néanmoins souffrit quelques exceptions, et l'on peut citer un certain nombre de familles où les brisures ont été maintenues. Il en fut ainsi pour les Lusignan, dont les armes primitives étaient burelées d'argent et d'azur ; le lion de gueules, armé, lampassé et plus tard couronné d'or brochante sur le tout, est une brisure qu'adopta la branche des rois de Chypre et qu'elle n'abandonna pas, lorsqu'elle devint branche aînée. Citons encore les Beauvilliers auxquels les plus anciens sceaux ne donnent qu'un écu fascé d'argent et de sinople ⁴, alors que, depuis le commencement du XIV^e siècle, ils chargent toujours les fascés d'argent de six merlettes de gueules 3, 2 et 1 ⁵. Les premiers d'Enghien portaient également un simple gironné d'argent et de sable ⁶ ; au commencement du XIII^e siècle, Sohier d'Enghien, chargea les girons de sable de croisettes d'or ⁷, plus tard recroisetées au pied fiché, qui ne les ont plus quittés depuis ⁸. Le lambel qui figure dans les armes de quelques familles, ne semble pas avoir d'autre origine.

Quand on avait adopté une brisure, il n'était pas d'usage de la changer : cette règle peut être considérée comme absolue. Nous y avons relevé une seule dérogation : tant que vécut Gaston d'Orléans, Philippe, frère de Louis XIV, porta le titre de duc d'Anjou, et brisa d'une bordure de gueules ; investi à la mort de son oncle du duché d'Orléans, il abandonna la bordure pour prendre le lambel d'argent ⁹.

Tous les modes de briser peuvent se ramener à quatre :

1^o Modification dans les meubles.

2^o Modification dans les émaux.

3^o Ecartèlement.

4^o Modification dans le cimier. — Ce dernier, disons-le tout de suite, n'a jamais été usité en France ; on le rencontre seulement en

¹ Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n^o 1821.

² Id., *Ibid.*, n^o 1825.

³ Trois quintefeuilles. — Coupé, à trois quintefeuilles sur le tout.

⁴ Demay, *Sceaux Clairambault*, n^o 821.

⁵ Id., *Ibid.*, nos 822-823. — Berry, *Armorial*, n^o 181.

⁶ Id., *Inventaire des sceaux de la Flandre*, nos 823-825, 828 et 829.

⁷ Id., *Ibid.*, n^o 830. — Le sceau est appendu à un acte de 1224.

⁸ Id., *Ibid.*, nos 820-822, 826, 827, 830, 831, 5560 et 5561. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 10378-10379.

⁹ *Encyclopédie méthodique. Blason*, p. 25.

Allemagne et dans les régions où domine, au point de vue héraldique, l'influence allemande.

Les brisures susceptibles d'affecter les meubles doivent à leur tour se subdiviser en plusieurs classes; il peut y avoir :

- a. addition d'une pièce ;
- b. augmentation du nombre des pièces ;
- c. diminution du nombre des pièces ;
- d. modification dans la forme des pièces ;
- e. modification dans la situation des pièces ;
- f. changement des pièces.

Quatre-vingt-dix-huit fois sur cent, on a brisé en France par addition d'une pièce. Toute pièce peut, en principe, servir de brisure : il en est toutefois un assez grand nombre qui n'ont jamais été employées à cet usage, tandis que d'autres, au contraire, l'ont rempli très fréquemment.

L'usage des brisures remonte à une époque très ancienne ; il est contemporain des origines mêmes du blason. Voici, du reste, par ordre de dates, l'indication de toutes celles que nous avons rencontrées au XII^e siècle.

Av. 1177. — Guillaume de Guines, fils du comte Arnould. — Vairé d'or et d'azur à la cotice de (gueules ?) ¹.

1190. — Etienne du Perche, fils du comte Rotrou III. — Chevronné d'argent et de gueules, au lambel de cinq pendants de..... ².

1192. — Raoul, comte d'Eu (de la maison de Lusignan). — Burelé d'argent et d'azur de huit pièces, au lambel de cinq pendants de gueules ³.

1196. — Richard de Vernon. — Un sautoir, au lambel de treize pendants ⁴.

1198. — Siger, châtelain de Gand. — Vairé d'or et d'azur, au chevron de (gueules ?) ⁵.

1199. — André de Chauvigny. — D'argent, à la fasce de fusées de gueules, au lambel de cinq pendants de.... ⁶.

1200. — Aleaume de Beaufort. — Burelé d'azur et d'or, au canton de.... ⁷.

1200. — Gui, châtelain de Coucy. — Une fasce accompagnée d'un lion passant au canton dextre ⁸.

¹ Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy. Preuves*, p. 401.

² Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 4000. — Cette maison porte plus généralement d'argent, à trois chevrons de gueules.

³ Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 36.

⁴ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3863 ; cf. de Barthélemy, *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, p. 23.

⁵ Du Chesne, *op. cit.*, p. 460. — De l'Espinoy. *Recherche des Antiquités et Noblesse de Flandres*, p. 156.

⁶ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1818.

⁷ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 526. — Les armes définitives de ces Beaufort sont d'azur, à trois jumelles d'or. Demay déclare, mais en faisant suivre d'un point d'interrogation, que le canton porte une croix cantonnée de merlettes ; suivant Brémond (*Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Beaufort d'Artois*, p. 137) le canton serait aux armes de Thouars : d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules. N'est-il pas permis, dans ces conditions, de supposer qu'il portait les armes *primitives* de Thouars : un orle de merlettes au canton ?

⁸ Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 1016.

1200. — Guillaume de Fougères. — D'argent, à la branche de fougère de sinople, à la cotice de (gueules?) brochante sur le tout ¹.

On trouvera peut-être que le nombre de ces exemples est encore bien faible, mais il ne faut pas oublier que les armoiries figurées sur les sceaux du XII^e siècle ne dépassent guère une centaine.

Avec le XIII^e siècle, les sceaux armoriés deviennent de plus en plus nombreux : de 1201 à 1226, on relève déjà plus de soixante brisures ; l'étude de cette théorie peut donc être, dès lors, sérieusement faite.

Pour plus de clarté, nous la diviserons en trois sections : la première embrassant l'étude des brisures, du commencement du XIII^e siècle au milieu du XIV^e ; la deuxième, du milieu du XIV^e siècle à la fin du XVI^e ; la troisième enfin, de cette époque jusqu'à la Révolution.

I.

Le tableau suivant donne le relevé des brisures par modification dans les pièces, que nous avons rencontrées sur les sceaux, de 1176 à 1350 ².

	Addition d'une pièce					Augmentation des pièces	Diminution des pièces	Modification dans la forme des pièces	Modification dans la situation des pièces	Changement des pièces
	Lambel	Grosse pièce hérald.	Grosse pièce non hérald.	Petite pièce	Total					
1176 à 1200	4	4	—	1	9	—	—	—	—	—
1201 à 1225	37	21	—	7	66	—	—	—	—	—
1226 à 1250	125	25	3	22	175	—	—	4	—	2
1251 à 1275	132	33	1	17	173	1	—	—	—	2
1276 à 1300	161	64	2	30	257	—	—	—	—	1
1301 à 1325	223	102	—	61	386	—	1	—	—	—
1326 à 1350	198	155	7	105	465	—	2	2	—	3
Total	880	404	13	243	1531	1	3	6	—	8

Le premier fait qui ressort de ce tableau est la prédominance du lambel comme marque de brisure à cette époque, prédominance particulièrement sensible dans les trois derniers quarts du XIII^e siècle. Il est toutefois possible qu'elle soit ici un peu exagérée : nous avons pu omettre dans ces colonnes quelque écu chargé d'un canton, d'une bande ou d'une autre pièce, considérant à tort celle-ci comme charge principale, alors qu'elle constituait en réalité une brisure.

Le P. Menestrier voit l'origine du lambel dans les rubans que les

¹ Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, T. III, pl. 7.

² Ce tableau ainsi que les suivants ont été dressés d'après les données fournies par Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives* (Paris, 1863-68, 3 vol. in-4°). — Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* (Paris, 1885-86, 2 vol. in-4°); *Inventaire des sceaux de la Flandre* (Paris, 1873, 2 vol. in-4°); *Inventaire des sceaux de l'Artois* (Paris, 1877, in-4°); *Inventaire des sceaux de la Picardie* (Paris, 1875, in-4°); *Inventaire des sceaux de la Normandie* (Paris, 1881, in-4°). — Roman, *Sigillographie du diocèse de Gap* (Paris et Grenoble, 1870, in-4°); *Sigillographie du diocèse d'Embrun* (Paris et Grenoble, 1873, in-4°).

jeunes nobles portaient autour du cou¹. Au moyen-âge, les rubans se désignaient communément sous le nom de *lambeaux*², et le terme *label* est encore employé en ce sens chez les Anglais. Les Allemands qui lui donnent le nom de *turnierkragen*, collier de tournoi, lui reconnaissent la même origine³.

Le lambel se compose d'un *fil* ou traverse horizontale, et de *pendants* en nombre variable. Primitivement, le fil traversait complètement l'écu, dont il touchait les bords, mais, dès la fin du XIII^e siècle, on le rencontre plus généralement alaisé.

C'est une opinion assez répandue que le lambel doit avoir trois pendants ; depuis la fin du XIV^e siècle, il en est généralement ainsi, mais, antérieurement à cette époque, on trouve des lambels munis de deux jusqu'à treize pendants. Voici encore un tableau qui résume nos recherches sur ce point.

	Deux pendants	Trois pendants	Quatre pendants	Cinq pendants	Six pendants	Sept à treize pendants
1176 à 1200	—	—	—	3	—	1
1201 à 1225	—	8	3	12	5	9
1226 à 1250	—	24	15	57	9	10
1251 à 1275	1	28	18	80	5	—
1276 à 1300	—	73	22	65	1	—
1301 à 1325	2	142	23	56	—	—
1326 à 1350	—	141	15	42	—	—
Total	3	416	96	315	20	20

On voit que le lambel à cinq pendants a dominé jusque vers 1275 ; que le lambel à quatre pendants n'est pas rare pendant toute notre période ; qu'à six pendants et au-dessus, il est peu commun et doit être considéré comme marque d'ancienneté ; qu'à deux pendants enfin, il est tout-à-fait exceptionnel.

Les comtes de Sancerre, issus de Thibaut IV de Champagne, mort en 1152 (D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux doubles cotices potencées contre-potencées d'or)⁴ et les sires de St-Venant, issus des Wavrin (D'azur à l'écusson d'argent)⁵, brisaient d'un lambel de trois pendants de gueules ; les comtes d'Anjou, issus de St Louis (☩ 1270) d'un lambel de quatre pendants de gueules ; les comtes de St-Pol, issus des Châtillon (De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or) d'un lambel de cinq pendants d'azur⁶.

¹ *Origine des Armoiries*, p. 473.

² Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 324.

³ Gritzner, *Handbuch der heraldischen Terminologie*, p. 26.

⁴ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 222, 692, 3572-3574. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 5687, 5693-5697, 8378-8380 et 8383.

⁵ Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 711, 1564, 1565, 1803, 1804 et 2774 ; *Sceaux de l'Artois*, nos 94 et 704. — Gailliard, *L'ancienne noblesse de la contée de Flandres*, p. 38.

⁶ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 362-371, 373-374. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 8261 ; *Sceaux de la Flandre*, nos 290-291 ; *Sceaux de l'Artois*, n° 12.

Citons encore Philippe, dit Hurepel, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste ¹, Pierre de Galart (D'or, à trois corneilles de sable), grand-maître des arbalétriers (1313) ², et Mathieu de Roye (De gueules à la bande d'argent), titulaire de la même charge (1346-1347) ³ dont l'écu porte aussi le lambel de trois pendants. Le lambel de cinq pendants figure sur les sceaux de Robert de Courtenai (D'or, à trois tourteaux de gueules), bouteiller de France (1232) ⁴, de Jean de Soisi (Bandé d'or et d'azur, au chef d'azur), échanson (1279) ⁵ de Raoul Flamand, sire de Chauny (D'or, à dix losanges accolés et aboutés de gueules, 3, 3, 3 et 1), maréchal (1287-1297) ⁶, etc. (A suivre).

Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen

(Fortsetzung) ¹⁾

Die zwei folgenden Grabsteine befinden sich in der Klosterkirche zu Kappel (Ct. Zurich). Der eine (Fig. 5) liegt in der St. Niklauskapelle, der Ruhestätte der Edeln von Baldegg ²⁾, wo elf Angehörige dieses Geschlechtes ruhen sollen. Er gehört dem D^r juris utriusque und Constanzer Domherrn Hartmann von Baldegg ✠ 1474. Die Doctorwürde ist durch die beiden Bücher in den obern Ecken des Grabreliefs sinnig angezeigt.

Der letzte Grabstein (Fig. 6) liegt im Schiff der Klosterkirche, zur Rechten des Haupteinganges. Er ist von gewaltigen Dimensionen und hat wohl als eigentlicher Gruftdeckel gedient. Darauf hin weisen die zwei starken eisernen Ringe, welche in den Stein eingelassen sind. Leider ist dieser Grabstein stark ausgetreten und zur Hälfte zerbrochen. Er gehört Herrn Gottfried von Hünaberg ✠ 1383 und seiner Gattin Margaritha von Friedingen ✠ 1371.

Besonders interessant ist hier die Schrägstellung der beiden Wappenschilder und der mit dem Schwanenhals gezierte Kübelhelm des Hünabergers.

P. G.

STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

BERNISCHER GESCHLECHTER

VON D^r WOLFGANG FRIEDRICH VON MÜLINEN

(Schluss)

Es wird berichtet, dass *Cäsar Joseph von Lentulus*, Kaiserlicher Feldmarschall-Lieutenant, des bekannten Generals Robert Scipio Vater, 1738 Reichsfreiherr geworden sei und ein vermehrtes Wappen (in 1. und 4. das alte [getheilt, oben in schwarz 3 goldene Wecken nebeneinander, unten in blau 3 silberne Kugeln] in 2 und 3 dieselben Figuren in andern Farben, silber statt gold) erhalten habe. In Wien ist davon nichts bekannt; ob jener Römer, Namens Marcus Lentulus, dem Kaiser Ferdinand in Wien am 21. Juni 1554 das Wappen besserte, der damals noch nicht in Bern ansässigen Familie angehörte, weiss ich nicht. Deren erwiesener Stammvater, Paul Lentulus (Linser), Arzt in Basel und als

¹ Labbe, *Le Blazon Royal des Armoiries des Roys, Reynes, Dauphins, Fils et Filles de la Maison Royale de France*, p. 13.

² Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n^o 226.

³ Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 8082-8085.

⁴ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n^o 274.

⁵ Id., *Ibid.*, n^o 278.

⁶ Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 52-53.

¹⁾ Hiermit die in letzter Nummer angekündigte Tafel.

²⁾ M. d. A. G. Das Kloster Kappel nach Bullingers Beschreibung.